

Nº 5917²
CHAMBRE DES DEPUTES
Session ordinaire 2007-2008

**PROJET DE REGLEMENT
GRAND-DUCAL**

modifiant le règlement grand-ducal du 7 octobre 2004 concernant la participation du Luxembourg à la mission ALTHEA de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine

* * *

AVIS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS
(24.9.2008)

Le projet de règlement grand-ducal a été déposé le 17 septembre 2008 à la Chambre des Députés par la Secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement à la demande du Ministre de la Défense.

Un exposé des motifs-commentaire des articles était joint au texte du projet de règlement grand-ducal.

Aux termes du règlement grand-ducal du 7 octobre 2004, pris en exécution de la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales, le Luxembourg participera à la mission ALTHEA de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine. La durée initiale de la participation luxembourgeoise s'étendait sur une période de deux ans à partir du 5 octobre 2004. Cette participation a été prolongée pour une nouvelle durée de deux ans à partir du 5 octobre 2006 par le règlement grand-ducal du 1er décembre 2006 modifiant le règlement de base du 7 octobre 2004.

L'objet du projet de règlement grand-ducal sous avis est de proroger une nouvelle fois la participation luxembourgeoise jusqu'au 5 octobre 2010.

La base légale du projet de règlement grand-ducal sous avis est constituée par la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation luxembourgeoise à des opérations de maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales, et notamment son article 1er.

La Chambre des Députés a été saisie de l'avis de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration en date du 15 septembre 2008.

Par la suite, la Chambre a été saisie de l'avis du Conseil d'Etat en date du 23 septembre 2008 qui ne s'oppose pas à l'adoption du règlement grand-ducal sous avis.

*

La Conférence des Présidents se prononce en faveur du projet de règlement grand-ducal et rend un avis positif sous réserve des observations du Conseil d'Etat.

Luxembourg, le 24 septembre 2008

*Le Secrétaire général,
Claude FRIESEISEN*

*Le Président de la Chambre des Députés,
Lucien WEILER*

